

Roland Gori : « Santé mentale, l'expertise ne doit pas confisquer le débat scientifique »

Tribune

Par Roland Gori, psychanalyste, professeur honoraire de psychologie et de psychopathologie clinique à Aix Marseille Université.

Publié le 13 mars 2026 publié par l'Humanité



« Il est plus facile de couper des têtes que d'avoir des idées. » Albert Camus en 1959 dans *Les possédés*.

Dans [les démocraties contemporaines](#), l'expertise scientifique est devenue l'un des principaux instruments de gouvernement. Censée éclairer la décision publique, elle tend parfois à la précéder et à la verrouiller. Lorsque les experts définissent eux-mêmes les questions auxquelles ils prétendent répondre, le débat scientifique se transforme en procédure de légitimation. Dans le domaine de la santé mentale, cette dérive devient aujourd'hui préoccupante.

Depuis une quinzaine d'années, les autorités publiques ont multiplié conseils d'évaluation, commissions d'experts et recommandations de bonnes pratiques. Ces dispositifs donnent l'apparence d'une rationalité scientifique incontestable. Pourtant, leur fonctionnement révèle souvent un mécanisme bien différent : la sélection d'experts partageant les mêmes présupposés méthodologiques et théoriques, conduisant à des conclusions largement prévisibles. Ainsi se construit une *validation circulaire* : les experts confirment les hypothèses qui ont justifié leur nomination.

Dans le champ des soins psychiques, cette évolution s'accompagne d'un déplacement majeur des modèles de prise en charge. Les pratiques relationnelles — l'écoute, la parole, le travail clinique et institutionnel — sont progressivement reléguées au second plan au profit d'interventions standardisées : protocoles comportementaux, prescriptions médicamenteuses, dispositifs technologiques et bilans neuropsychologiques. Cette transformation n'est pas seulement scientifique. Elle correspond aussi à une mutation économique.

La santé mentale est devenue un nouveau territoire d'expansion pour un *capitalisme numérique* : plateformes de dépistage, applications thérapeutiques, dispositifs d'évaluation algorithmique, centres spécialisés privés. Dans cet environnement, les pratiques standardisées et mesurables s'imposent plus facilement que les approches cliniques relationnelles. L'expertise devient alors un levier stratégique. C'est elle qui définit les normes auxquelles devront se conformer les professionnels et les établissements.

L'exemple des recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) concernant les troubles neurodéveloppementaux (TND), incluant le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et les troubles du spectre autistique (TSA), est à cet égard révélateur. Depuis la fusion en 2018 de la HAS et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM), la HAS exerce une influence considérable sur l'ensemble du champ sanitaire et médico-social. Ses recommandations, bien que juridiquement non contraignantes, orientent fortement l'organisation des services, les financements et parfois même les décisions judiciaires.

En pédopsychiatrie, ces recommandations privilégient une approche inspirée de la médecine dite fondée sur les preuves. Or cette méthodologie, globalement pertinente pour les médicaments¹, devient beaucoup plus contestable lorsqu'il s'agit d'apprécier des pratiques cliniques complexes reposant sur la relation humaine et le travail institutionnel. Dans plusieurs pays, cette approche est complétée par l'évaluation basée sur les pratiques professionnelles (EBPP), qui permet de prendre en compte l'expérience clinique et la diversité des méthodes. En France, elle reste largement marginalisée.

Plus préoccupant encore est le climat de disqualification symbolique qui accompagne ces évolutions. Certaines approches cliniques sont désormais caricaturées ou assimilées à des pratiques archaïques. [L'épisode récent de la Fondation Vallée](#) en fournit une illustration troublante. Après la suspension de plusieurs unités de pédopsychiatrie par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, certains commentaires médiatiques ont établi un lien direct entre cette décision et la référence supposée à la psychanalyse des équipes soignantes.

Sur le même thème



[Pédopsychiatrie : les soignants de la Fondation Vallée meurtris par les accusations de maltraitance](#)

Le Monde du 19 février 2026 rapporte la déclaration d'Étienne Pot, délégué interministériel aux troubles neurodéveloppementaux, selon lequel : « On est face à un établissement où il y a eu (...) pour de jeunes autistes, des pratiques psychanalytiques dont la Haute Autorité de Santé vient de rappeler qu'elles ne sont pas recommandées. » Associer la psychanalyse à des pratiques de privation de liberté constitue une accusation grave et infondée. Elle relève davantage de la polémique que de l'évaluation rigoureuse. Surtout, elle transforme un débat

scientifique légitime en campagne de disqualification. Une telle entreprise ne disqualifie pas seulement ceux qu'elle vise : elle finit aussi par disqualifier ceux qui la mènent.

L'enjeu n'est pas celui d'une guerre des écoles. Le public se soucie peu de ces querelles doctrinales, et il a raison. La question décisive est ailleurs : qui définit aujourd'hui les normes du soin psychique ? Dans une société démocratique, aucune orientation théorique ne devrait pouvoir s'imposer par voie administrative. La science progresse par la confrontation des hypothèses et la pluralité des méthodes, non par la sélection préalable des experts. Lorsque l'expertise devient juge et partie, lorsqu'elle sert à légitimer des orientations décidées à l'avance, elle cesse d'être un instrument de connaissance pour devenir un mode autoritaire de gouvernement.

La santé mentale mérite mieux qu'une normalisation technocratique. Elle exige la reconnaissance de la complexité du psychisme humain, la pluralité des approches cliniques et la confiance accordée aux professionnels qui travaillent chaque jour auprès des patients. Faute de quoi, sous couvert de science, nous risquons d'installer une nouvelle bureaucratie du soin — où l'expertise ne servirait plus à éclairer la décision publique, mais à la justifier.

Nous entrerions alors dans un régime autoritaire de type techno-fasciste qui visiterait à produire une véritable révolution anthropologique prophétisée par George Orwell lorsqu'il écrivait : *« Autrefois, toutes les tyrannies se faisaient tôt ou tard renverser, ou tout au moins elles provoquaient une résistance, du seul fait que la « nature humaine » aspire toujours à la liberté. Mais rien ne garantit que cette nature humaine soit un facteur constant. Il se pourrait fort bien qu'on arrive à produire une nouvelle race d'hommes, dénués de toute aspiration à la liberté, tout comme on pourrait créer une vache sans cornes. »*²

Roland Gori est l'auteur d'une vingtaine d'essais, notamment *La fabrique des imposteurs (Les Liens qui libèrent)*, dernier ouvrage publié *Dé-civilisation (Les Liens qui libèrent, 2025)*.

1. Ce qui n'empêche nullement certains chercheurs prestigieux (tels le Pr David Healy) de critiquer les biais méthodologiques des essais cliniques randomisés (ECR) en psychiatrie. [↵](#)
2. George Orwell cité par Jean-Michel Djan, « La haine du politique », *Revue des Deux Mondes, Orwell l'intemporel*, Décembre 2025/Janvier 2026. [↵](#)

Avant de partir, une dernière chose...

Contrairement à 90% des médias français aujourd'hui, **l'Humanité ne dépend ni de grands groupes ni de milliardaires**. Cela signifie que :

- nous vous apportons des informations impartiales, sans compromis. Mais aussi que
- nous n'avons pas les moyens financiers dont bénéficient les autres médias.

L'information indépendante et de qualité a un coût. Payez-le.

[Je veux en savoir plus](#)